

ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Une baisse des tarifs plutôt modeste

Depuis le 1^{er} février 2026, les tarifs réglementés de l'électricité ont légèrement baissé et le prix repère du gaz a reculé. Le point sur l'impact visible sur les factures des ménages en Provence.

Bonne nouvelle sur le papier : en février, les lignes "électricité" et "gaz" ont légèrement diminué. Au 1^{er} février 2026, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont en effet diminué en moyenne de 0,83%, selon la Commission de régulation de l'énergie. Cette évolution concerne les contrats jusqu'à 36 kilovoltampères (kVA), soit la grande majorité des logements.

Pour un foyer type, l'économie est estimée à environ 9 euros par an, à consommation stable. L'ajustement est notamment lié à l'évolution de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

En Paca, la consommation électrique atteint 39,5 TWh en 2024, d'après le bilan régional de RTE. La région pèse près de 9 % de la consommation nationale : concrètement, des millions de contrats sont concernés par cette variation tarifaire.

Quelques dizaines d'euros à l'année sur le gaz

Côté gaz naturel, le prix repère de vente publié par la CRE recule d'environ 1,5 % en février 2026 par rapport à janvier. Pour un foyer chauffé au gaz, l'économie annuelle est estimée à 20 à 25 euros, selon le niveau de consommation. En région, près d'un million de clients sont raccordés au

réseau de GRDF, principalement dans les grandes agglomérations comme Marseille, Nice ou Toulon.

Selon l'Insee Paca, les dépenses liées au logement et à l'énergie représentent une part significative du budget des ménages régionaux. 256 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement, ce qui signifie que leurs dépenses énergétiques pour le chauffage, l'eau chaude et les usages domestiques représentent plus de 9,2 % de leur revenu disponible.

Autrement dit, un ménage sur dix en Paca consacre une part élevée de son budget à l'énergie. Même si les baisses de tarifs de février 2026 restent modestes en euros, elles touchent un poste de dépenses particulièrement sensible pour une part significative des foyers provençaux.

Mélissa SIMON

msimon@laprovence.com



Depuis le 1^{er} février, les tarifs réglementés de l'électricité ont légèrement baissé et le prix repère du gaz a reculé.

/ PHOTO VALÉRIE FARINE

En bref

Factures d'électricité

Depuis début février, les évolutions tarifaires décidées pour l'électricité en France ont introduit un paradoxe pour une partie des abonnés d'EDF. Alors que le Tarif réglementé de vente (TRV), encadré par la Commission de régulation de l'énergie, affiche une légère baisse pour la plupart des consommateurs, environ 1,2 million de clients voient leur facture augmenter. Cette contradiction tient à la structure des contrats spécifiques choisis par ces abonnés. Certains, notamment sous des options tarifaires anciennes ou particulières (comme Tempo ou EJP), se trouvent avec des grilles révisées qui majorent les tarifs appliqués à certains jours ou périodes. Selon les dernières analyses des grilles tarifaires, ces révisions interviennent indépendamment de la baisse du TRV : elles s'expliquent par la volonté de rapprocher certains tarifs des prix d'approvisionnement sur les marchés, plus volatils, et par des ajustements techniques décidés par les régulateurs. Pour la majorité des consommateurs, en revanche, la baisse du tarif réglementé se traduit par une diminution du prix du kilowattheure et donc une facture plus légère.